

Compte rendu de séance

## Réunion du conseil communautaire

Lundi 11 avril 2022 à 18h30

Salle des fêtes de Souvans

### Présents

Augerans	Alain Dejeux	P
Bans	Stéphanie Desarbres	P
Belmont	Philippe Degay	P
Chamblay	Philippe Brochet	P
	Alain Timal	P
Champagne sur Loue	Marie Christine Paillot	P
Chatelay	Gérard Poulin	P
Chissey sur Loue	Jean Claude Pichon	Exc Procuration à Daniel Poctier
	Daniel Poctier	P
Cramans	Jean Marie Truchot	P
	Patricia Sermier	P
Ecleux	Etienne Rougeaux	P
Germigney	Stéphane Ramaux	P
Grange de Vaivre	Claude Masuyer	P
La Loye	Virginie Valot	P
	Jean Baptiste Chevanne	P
Montbarrey	Luc Baton	P
Mont sous Vaudrey	Paulette Giancatarino	P
	Stéphanie Faivre	P
	Nicolas Koehren	P
	Christian Magdelaine	P
Mouchard	Sandra Hählen	Exc
	Yves Chalumeau	P
	Virginie Falcinella Gillard	Exc
	Michel Rochet	P
Ounans	Alain Fraichard	P
	Frédéric Bouton	P
Pagnoz	Joëlle Alixant	P

Port Lesney	Jean Théry	P
	Bruno Della Santa	Exc Procuration Jean Théry
Santans	Bernard Logerot	P
Souvans	Dominique Todeschini	Exc
	Gérard Coutrot	P
La Vieille Loye	Alain Bigueur	P
	Thierry Besia	P
Vaudrey	Virginie Pate	P
	Laurent Schouwey	P
Villeneuve d'Aval	Daniel Mairot	P
Villers Farlay	Anthony Senot	P
	Annie Junod	P

En l'absence de Dominique Todeschini, Gérard Coutrot, premier adjoint, accueille les membres du Conseil communautaire.

Le Président ouvre la séance.

## 1. Affaires générales

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Désigne Gérard Coutrot en tant que secrétaire de séance ;
- Approuve le compte-rendu du précédent Conseil communautaire du 24 janvier 2022 ;
- Prend acte des délibérations prises en Bureau du 31 janvier 2022 :
  - N°12/2022 : Demande de financement au titre du VTA,
  - N°13/2022 : Mise en place de la carte achat public en vertu du Décret 2004-1144 du 26 octobre 2004,
  - N°14/2022 : Inscription de sentiers au PDIPR,
- Prend acte des délibérations prises en Bureau du 28 février 2022 :
  - N°15/2022 : Demande de subvention – Acquisition d'équipements informatiques et numériques dans les médiathèques,
  - N°16/2022 : Demande de subvention – Renfort des acquisitions en livres imprimés dans les médiathèques,
  - N°17/2022 : Avenant 2 Marché lot 3 VRD Bonnefoy TP – Voie Grévy,
  - N°18/2022 : Avenant 1 Marché lot 4 Signalisation Signaux Girod – Voie Grévy,
  - N°19/2022 : Subvention d'investissement – Agate Paysages,
- Prend acte des délibérations prises en Bureau du 7 mars 2022 :
  - N°20/2022 : Demande de financement au titre du VTA,
  - N°21/2022 : Avenant 1 – Step de Montbarrey lot 1,

- N°22/2022 : Attribution de fonds de concours en fonctionnement – Bans, Souvans et Mont sous Vaudrey,
- Prend acte des délibérations prises en Bureau du 21 mars 2022 :
  - N°23/2022 : Aide aux salons – Meubles Thouret,
  - N°24/2022 : Modification des tarifs des médiathèques du Val d'Amour,
  - N°25/2022 : Solidarité avec la population ukrainienne.

## 2. Mutualisation : rapport 2021

Par délibération n°81/2015 du 28 septembre 2015, le Conseil communautaire a entériné le Schéma de Mutualisation du Val d'Amour.

Il convient, chaque année au moment du vote du budget, de rédiger un rapport relatif aux actions engagées dans le cadre de la mutualisation.

### 2.1. La mutualisation du personnel

Depuis 2014, la mutualisation du personnel se développe sur le Val d'Amour. Après un premier agent mutualisé en 2014, se sont au 31 décembre 2021 60 agents communaux dont 5 non permanents qui sont salariés de la Communauté de communes.

#### Les principaux atouts de la mutualisation

##### Sur le plan financier

La mutualisation est intéressante pour la Communauté de communes dans la mesure où le financement des agents passe par les attributions de compensations, permettant ainsi d'accroître le CIF sans passer par la fiscalité.

Pour les communes, le coût du service est moindre et proportionné à la charge de personnel. La Communauté de communes impacte un coût de 2% du montant de la charge salariale.

##### Intérêts pour les agents

La mutualisation entraîne un changement d'employeur. Il s'agit du principal changement pour l'agent.

Du fait de sa taille relativement importante, la CCVA octroie à ses agents un certain nombre de droits. Parmi ceux-ci, nous pouvons notamment citer :

- **Une fonction RH :**

Fiche de poste pour chaque agent, un interlocuteur RH, entretien professionnel annuel, souvent non réalisés dans les plus petites communes.

- **Les prestations sociales :**

La CCVA cotise auprès de Plurélya qui participe financièrement, selon les ressources de l'agent, à de multiples prestations : vacances, la famille, enfants, loisirs...

La possibilité de s'affilier à des prestataires mutualistes labélisés garantissant un maintien de salaire, tel que la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) par exemple, et de bénéficier ainsi de la participation employeur de 12€ par mois proratisé au temps de travail.

- **Les droits à la formation :**

**Les droits des agents acquis** au titre du Compte Personnel de Formation **sont conservés**. La CCVA a élaboré un **règlement de formation ainsi qu'un plan de formation pluriannuel** pour l'ensemble des agents.

- **Déroulement de carrière :**

Les agents mutualisés conservent leur poste, leur rémunération et leur affectation, et leurs avantages acquis.

### **Intérêts pour les communes**

Le maire reste le seul décideur de l'évolution de la carrière de l'agent, et de son emploi du temps, etc...

- **Une fonction Ressources Humaines :**

les communes bénéficient d'un **interlocuteur ressources humaines privilégié** avec lequel échanger notamment en cas de problématique RH. La **fiche de poste** des agents est élaborée en accord avec la commune d'accueil.

- **Le respect des obligations employeur :**

Chaque employeur est tenu depuis 2001 d'élaborer un **Document Unique de Prévention des Risques Professionnels (DURP)**.

Dans la pratique, quasiment aucune commune rurale ne bénéficie de ce type de document. Le DURP de la CCVA s'applique aux agents mutualisés.

**L'entretien professionnel annuel** est également une obligation. La CCVA accompagne le maire dans la formalisation de ce temps.

**La mise en œuvre du RIFSEEP** s'applique également aux agents mutualisés.

- **L'allègement de certaines tâches incombant aux employeurs :**

La mutualisation du personnel dédouane l'employeur d'un certain nombre de tâches à accomplir liée à l'emploi d'un agent, et y compris en cas d'absence de sa secrétaire par exemple :

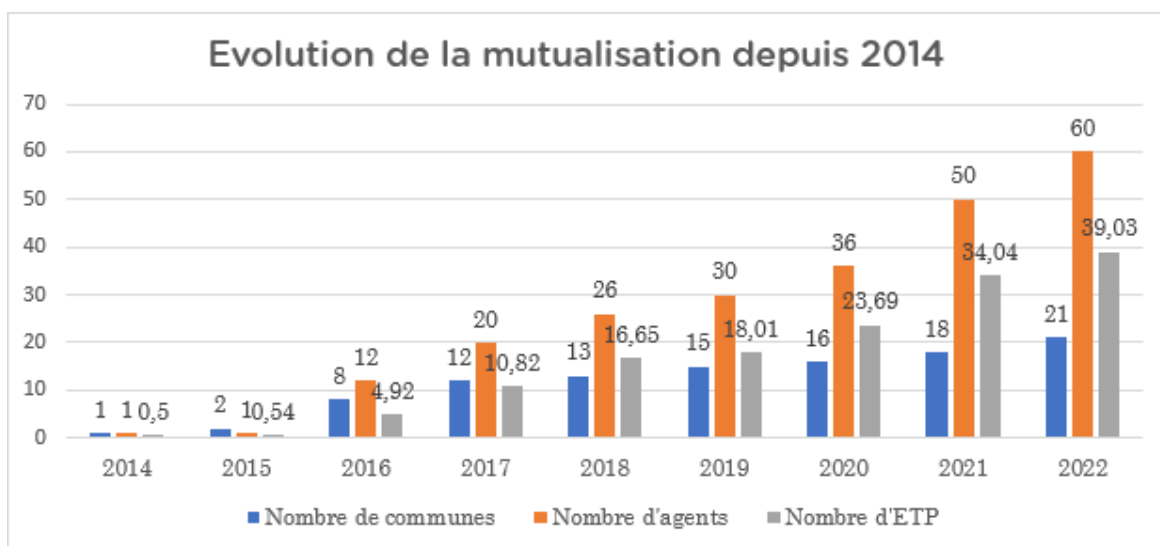
- Réalisation des Déclarations Sociales Nominatives (DSN), élaboration des payes, paiement des charges, ... Gestion liée au recrutements : avis de vacance de poste auprès du Centre de Gestion du Jura et sur Emploi-territorial (anciennement cap-territorial), déclarations auprès de la Sous-préfecture, jury de recrutement,
- Gestion liée aux contrats : déclaration préalable à l'emploi, demandes de casiers judiciaires, réalisation des soldes de tout

compte, déclaration pôle emploi le cas échéant, attestation de travail,

- Gestion des dossiers de la Commission Administrative Paritaire pour la carrière (CAP) et de Comités Techniques (CT) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) (pour modification du temps de travail, conditions de travail, etc...),
  - Gestion de l'aptitude médicale : visites médicales, rendez-vous auprès du médecin de prévention en cas de reprise après arrêt, etc...,
  - Le **remplacement des agents** en congés, pour maternité, maladie, disponibilité ou autre est assumé par la CCVA sur le plan administratif après validation par la commune,
  - La municipalité n'a plus à se soucier des **textes et réglementations qui régissent les ressources humaines.**
- **Proposer des postes plus attractifs :**  
La mutualisation permet de proposer des postes plus attractifs en termes de temps de travail, et ainsi fidéliser les agents sur le territoire (notamment les secrétaires de mairie).

## Où en est-on en 2021 sur le Val d'Amour ?

La mutualisation du personnel, engagée en 2014 s'est poursuivie en 2021. Au 31 décembre, 20 communes et 3 syndicats mutualisent 60 agents pour un peu plus de 41 ETP au total. Parmi ces 60 agents, 10 voient leur temps partagé entre une ou plusieurs communes et la CCVA.



## 2.2. Création de 2 nouveaux services

### Service de remplacement des secrétaires de mairie

Le service de remplacement, demandé par les mairies, a été créé en 2021. 2 agents ont été formés et sont dédiés au service de remplacement sur un temps partiel.

Les remplacements peuvent pallier ponctuellement une absence de secrétaire de mairie.

Le service est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **Service ADS**

La prise en charge de ce service par l'Etat n'est plus une obligation et relève du choix des communes et de la bonne volonté des Préfets.

L'ensemble des communes étant couvertes par le PLUi, la Communauté de communes a proposé à la Conférence des maires du 8 mars 2021 de créer un service commun pour l'instruction des demandes d'urbanisme. La mise en place de ce service commun a été validé à l'unanimité par les maires.

Depuis septembre 2021, ce sont 57 DP et 6 CUb qui ont été traités par le service urbanisme de la Communauté de communes.

### **2.3. Achats groupés, formations**

Pour les achats groupés engagés, la Communauté de communes assure la chaîne administrative : préparation du cahier des charges, publication, réunion des commissions d'appel d'offres avec les représentants des communes concernées, rédaction des procès-verbaux, notifications.

Dans certains cas, la Communauté de communes peut également assurer le portage financier afin de faire bénéficier les collectivités de subventions.

En 2021, avec la mise en place du service ADS, la Communauté de communes a acquis le logiciel NetADS. Ce dernier a été installé dans toutes les communes. Les 24 communes ont participé à la formation à l'utilisation du logiciel.

15 communes ont participé à la formation Hélios avec la DGFIP.

### **2.4. Autres**

La Communauté de communes sert également d'appui et à un rôle de conseil auprès des communes de la CCVA la sollicitant sur tout domaine.

En effet, les services de la Communauté de communes sont de plus en plus fréquemment sollicités pour des questions très diverses :

- Gestion des ressources humaines,
- Aide au montage de dossiers de subventions,
- Appui dans la mise en œuvre de projets notamment en énergie renouvelable,
- Appui technique pour des chantiers d'eaux pluviales.

Le rapport sur la mutualisation est adopté à l'unanimité.

### 3. Comptes administratifs 2021

Dans un premier temps, les dépenses et recettes consolidées pour l'ensemble des budgets sont présentées (budget principal et budgets annexes).

Globalement les dépenses représentent 12,480 millions d'euros, et les recettes 14,520 millions d'euros.

Le détail par grandes thématiques est donné en séance.

#### Résultat 2021

La Communauté de communes gère 5 budgets : principal, ordures ménagères, assainissement, zone des Prés Bernard, zones d'activités économiques.

Le Conseil communautaire prend acte des résultats tels que présentés ci-dessous :

Budget	Résultat inv. 2021	Résultat fonct. 2021	Résultat clôture 2021 *
Principal	-554 526	1 130 592	576 066
Bel Air	-216 759	5 490	-211 268
Pré Bernard	-26 929	58 455	31 526
Assainissement	671 609	940 434	1 612 042
Ordures ménagères	0	12 899	12 899
<b>Total</b>	<b>-126 605</b>	<b>2 147 870</b>	<b>2 021 265</b>

**\* Avant reprise des reports d'investissement (+452 446 €)  
soit 2 493 711 € de résultat cumulé après reprise des reports**

Sur le budget principal, des recettes d'investissement sont attendues pour le groupe scolaire de Chamblay pour 127 000€ de participation de la commune de Chamblay, ainsi que 325 000€ de FCTVA qui sont arrivés ce début d'année.

Budget	Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement	Dépenses investissement	Recettes investissement
Principal	6 072 054€	7 222 646€	3 692 098€	3 137 582€
Prés Bernard	96 245€	154 700€	154 700€	127 771€
ZAE	124 859€	130 350€	246 903€	30 144€
OM	722 815€	735 714€	0	0
Assainissement	803 612€	1 744 046€	2 510 081€	3 181 689€

Il est précisé qu'après le passage en M57, 3 budgets sont en compte financier unique : le budget principal, les 2 budgets de zones.

En l'absence du Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Adopte les comptes financiers uniques pour le budget principal et les budgets de zones ;
- Adopte les comptes administratifs des budgets eau/assainissement et ordures ménagères

## 4. Comptes de gestion 2021

Le compte de gestion, élaboré par le trésorier, est l'équivalent du compte administratif. Les comptes de gestion concordent avec les CA 2021.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide les comptes de gestion 2021 pour les budgets annexes eau/assainissement et ordures ménagères. .

## 5. Budget 2022 et rapport d'activité 2021

Environ 100 élus ont travaillé sur le budget au sein des commissions.

Le conseiller aux finances publiques Cédric Accary est remercié pour son appui précieux sur l'élaboration du budget et l'ensemble des écritures passées en 2022.

Il est proposé de présenter simultanément, pour chaque compétence :

- Le rapport d'activité 2021,
- Le budget 2022.

### **5.1. Affaires générales et finances**

#### **Rapport d'activité**

Il est rappelé que la CCVA a expérimenté le compte financier unique (CFU) et la nomenclature comptable M57 associée au CFU, qui sera appliquée à toutes les collectivités au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Compte de gestion et compte administratif fusionnés en un seul document,
- Présentation du budget par fonctions (le vote reste par nature).

Les fonctions correspondent à nos axes analytiques :

- Amortissements au prorata temporis dès la 1<sup>ère</sup> année,
- Suppression des chapitres 67 et 77 dits « exceptionnels »,
- Fin des dépenses imprévues.

#### **Budget 2022**

En introduction, le budget consolidé est présenté en séance. La section de fonctionnement est en suréquilibre à 7 310 000€ de recettes pour 7 010 000€ de dépenses.



Une augmentation est prévue pour couvrir les hausses de charges annoncées notamment fournitures et énergie.

Les charges de personnel intègrent les nouvelles mutualisations ainsi que les revalorisations prévues notamment indiciaires.

En dépense, la M57 oblige à provisionner ¼ du montant des créances douteuses, ce qui constitue une nouvelle charge. Cela correspond à 4 000 € pour 2022.

La section d'investissement est équilibrée à 2 425 000€.

En investissement, peu de travaux sont prévus sur 2022.

### **Pour 2022**

Il est précisé qu'une discussion a eu lieu en bureau au sujet d'un éventuel accroissement d'impôts afin d'envisager sereinement la construction d'un groupe scolaire.

Compte tenu du contexte et notamment de l'inflation, le recours à la hausse d'impôts n'a pas été retenu.

**Fiche 002 Fonctionnement général** : reprise de l'excédent de fonctionnement consolidé (1,150 M€) dont 0,550 M€ est repris au 1068.

**Fiche 006 Dotation** : stabilité des dotations prévues pour 2022.

**Fiche 007 Fiscalité** : Intégration des 3% supplémentaires sur la fraction de TVA et des 3,4% d'augmentation des bases (CFE, THRS, TFB, TFNB).

**Fiche 008 Amortissements** : Inscriptions des opérations patrimoniales pour transférer les études (2031) sur les comptes de travaux (2313) pour 50 000€.

**Fiche 009 Personnels mutualisés** : Hausse 2022 due à l'impact en année pleine des mutualisations 2021 et prise en compte des 4 nouveaux agents mutualisés en 2022. Evolution de la masse salariale globale à 3%, ce qui risque d'être en deçà des perspectives à venir (hausse point d'indice...).

### **Délibérations**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

#### **Fiche 002 : Fonctionnement général**

Décide de l'affectation des résultats 2021 sur l'exercice 2022.

Autorise le Président à signer les conventions de mise à disposition de personnel communal ou intercommunal et permettre le remboursement de charges.

#### **Fiche 007 : Fiscalité**

Vote des taux à l'identique soit 6,4 pour la TFB, 8,13 pour la TFNB et 19,16 pour la CFE.

## **5.2. Fiches du ressort de la compétence du Bureau**

### **Rapport d'activité PLUi**

- Approbation de la révision allégée n°2 du PLUi,
- Suite au désengagement des services de la DDT : création d'un service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS).

## Rapport d'activité communication

- 12 newsletters « Les nouvelles du territoire », destinée aux agents et aux élus. Sur cette newsletter, on réalise des interviews des acteurs locaux : entreprises, associatifs, ...
- Facebook : le nombre d'abonnés a augmenté de 136% (870 abonnés au 31/12/2021),
- Instagram : le nombre d'abonnés a augmenté de 75% (515 abonnés au 31/12/2021),
- 11 interviews et portraits réalisés,
- 7 portraits vidéo, réalisées par Kaméléon.
- 51 vidéos réalisées en interne tous services confondus.

Il y a également les bulletins et le rapport d'activité.

Nous avons fait le choix d'une communication multicanal afin de toucher un maximum de citoyens.

## Budget 2022

282 376€ sont prévus en dépenses dont 108 500€ pour le PLUi, 87 824€ pour l'ADS et 86 052€ pour la communication. 25 100€ sont prévus en recettes.

**Fiche 401 PLUi** : Prescription révision du PLUi et lancement des marchés.

**Fiche 404 ADS** : Achat du logiciel et complément de matériel pour le service ADS.

**Fiche 502 Communication** : Poursuite des actions de communication (films, refonte site internet, développement des usages du numérique). Et refonte du site internet avec nouvelles fonctionnalités.

## 5.3. Economie, emploi et transition énergétique

### Rapport d'activité

En 2021 nous sommes restés sur la même ligne qu'en 2020 :

- 110 contacts avec des entreprises, avec des demandes très variées : aides, RH, juridique, etc...
- 34 aides octroyées pour des projets d'investissement dans le cadre du fonds régional des territoires (FRT),
- 16 aides octroyées dans le cadre des aides à l'immobilier d'entreprise, ce qui correspond à une augmentation significative du nombre de dossiers,
- 134 124€ d'aides.

Plusieurs évènements stoppés momentanément en 2020 ont repris :

- 3 soirées de l'entreprise et 2 afterworks entrepreneurs,
- 2 recrutements saisonniers (vignes et maïs / vendanges),
- 2 visites d'entreprises et informations collectives métiers,
- Forum des métiers : 120 élèves et 22 entreprises.

Le tiers lieu fonctionne toujours bien :

- 14 locataires permanents dont 8 télétravailleurs au tiers-lieu,
- 982 journées louées (+66% par rapport à 2020).

## Budget 2022

Le BP 2022 s'élève à 1 013 959€ en dépenses et 712 834€ en recettes.

**Fiche 201 Appui aux entreprises et à l'emploi** : Maintien de l'enveloppe d'aide à l'immobilier d'entreprise pour permettre l'attribution de nouvelles aides en plus des aides déjà attribuées et non versées. La hausse de budget correspond essentiellement aux aides attribuées et non versées au 31 décembre. Il est précisé que les aides accordées par la CCVA font effet levier sur les aides régionales.

**Fiche 20111 FRT** : Arrêt du FRT → pour 2022 solde des aides attribuées et des recettes.

**Fiche 202 Stratégie de développement** : Poursuite de la GPECT, obtention de financements Etat et Région. La convention avec la plateforme RH est en cours de renégociation.

**Fiche 209 Espace co-working** : Organigramme des clés pour une meilleure gestion et sécurisation des bureaux.

**Fiche 302** : elle regroupe les zones d'activités. Les dépenses prévisionnelles correspondent à l'extension de la zone d'activité de Bel Air

## Délibérations

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

### **Fiche 201 Appui aux entreprises et à l'emploi**

Autorise le Président à signer une convention d'objectifs et de moyens avec :

- Initiative Dole Territoires pour 2022 pour l'aide à la création d'entreprises,
- Mission Locale Dole Revermont pour 2022 selon le nombre de jeunes accompagnés par l'organisme,
- Made in Jura pour l'attractivité des entreprises.

Délègue au Bureau l'attribution des aides à l'immobilier d'entreprise dans la limite du budget alloué.

Valide l'aide individuelle à la participation aux salons professionnels à hauteur de 500€ en contrepartie d'une prestation touristique.

Valide la cotisation annuelle à Initiative Dole Territoires et autorise la Vice-présidente à signer les actes à intervenir.

### **Fiche 202 Stratégie de développement**

Valide l'adhésion de la CCVA à la COFOR et autorise la Vice-présidente à signer les actes à intervenir.

Valide l'adhésion de la CCVA à Fibois et autorise la Vice-présidente à signer les actes à intervenir.

Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec la plateforme RH.

Autorise le Président à déposer tout dossier de demande de financement afférente au projet de GPECT.

Fiche 209 : valider l'adhésion de la CCVA au réseau relais d'entreprises.

### **Fiche 301 ZA Prés Bernard**

Le budget annexe a été dissous fin 2021 et intégration des actifs et passifs au budget ZAE.

## **5.4. Transition numérique, culture et animation du tissu associatif**

### **Rapport d'activité médiathèques**

La commission, les services et les bénévoles sont remerciés pour leur engagement sur les actions culturelles.

En 2021, le secteur a encore été impacté par la crise :

- 1 012 inscrits,
- 8 500 visiteurs,
- 47 000 prêts de documents,
- Une baisse des inscriptions qui s'est poursuivie avec le frein du pass sanitaire à la rentrée de septembre + le maintien d'un service de « drive » toute l'année pour les usagers sans pass,
- Un rebond du nombre de visiteurs qui s'est amorcé sur la fin d'année à Bel Air,
- Une hausse de l'utilisation du numérique qui perdure autour du cinéma, de la musique et de l'autoformation,
- Des animations encore mises à mal ; les accueils de classes se sont faits dans les classes, quelques heures du conte et bébé lecteurs maintenus. Un spectacle de fin d'année à la salle des fêtes de La Loye.

### **Rapport d'activité cinéma écran mobile**

11 séances ont pu être maintenues (au lieu des 20 en temps normal). Un nombre de spectateurs identiques à 2020 (417).

### **Rapport d'activité musique**

Le nombre d'inscrits de moins de 18 ans augmente très fortement pour atteindre 72 élèves (50 en 2020).

Ouverture d'une classe d'éveil musical et d'une classe orchestre. Des auditions réduites au strict minimum.

### **Rapport d'activités affaires culturelles**

Succès du festival de théâtre des Semeurs les 18, 19 et 20 juin 2021 à Vaudrey. Succès des spectacles « Entre serre et jardins » à Chissey le 18 septembre et de « Fleurs d'Ecosse » à Mont sous Vaudrey le 9 décembre, en partenariat avec les 2 Scènes de Besançon.

Poursuite des actions dans le milieu scolaire dans le cadre du contrat territorial : Chamblay, MSV, Port Lesney, Montbarrey.

Réussite des 2 Cabarets des locales à Villers et Port Lesney.

Maintien de l'exposition des artistes locaux en juillet et ateliers d'initiation itinérants dans les villages.

### **Budget 2022**

Le budget 2022 s'élève à 623 118€ en dépenses et 151 809€ en recettes.

**Fiche 101 Espaces culturels :** Maintien des crédits pour le fonds documentaire, renfort du fonds de bandes dessinées avec aide de la DRAC de 50%. Campagne de communication sur les médiathèques sur l'ensemble du territoire. Refonte d'un nouveau portail (déploiement numérique).

**Fiche 102 Politiques culturelles :** Festival des Semeurs à Chissey. Soutien à l'enseignement musical dès 3 ans avec financement d'un poste de d'umiste : il s'agit d'un formateur en enseignement musical qui intervient en milieu scolaire. Fin du CTEAC en juin.

**Fiche 103 Conseillers numériques :** Arrivée de 2 conseillers numériques pour une durée de 2 ans. Formation et salaires pris en charge à 100% par l'Etat.

**Fiche 503 Equipements numériques :** La phase 1 de l'installation de la fibre n'est toujours pas terminée. La phase 2 (délégation de service) a commencé.

## **Délibérations**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

### **Fiche 101 Espaces culturels :**

Autorise le Président à signer une convention avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et le CRiJ de Franche-Comté dans le cadre du dispositif carte avantages jeunes avec la médiathèque pour l'année scolaire 2022-2023.

Autorise le Président à signer un avenant à la convention JUMEL avec le Conseil Départemental du Jura.

Autorise le Président à signer une convention de mise à disposition des locaux des espaces culturels de Mont-sous-Vaudrey et Bel Air.

Autorise le Président à valider le nouveau règlement intérieur.

### **Fiche 102 Politiques culturelles :**

Autorise le Président à signer une convention avec :

- Les Amis de la Clairière de Chaux,
- Musica'Loue,
- La Ligue de l'enseignement de BFC pour l'écran mobile de Mouchard.

Autorise le Président à signer une convention de partenariat avec les 2 Scènes de Besançon.

## **5.5. Enfance jeunesse**

### **Rapport d'activité accueil de loisirs**

- 632 enfants différents ont utilisé le service de restauration périscolaire, soit 70% des enfants scolarisés. Malgré la baisse des effectifs scolaires, nous constatons un accroissement de la fréquentation le midi.
- 115 enfants différents ont fréquenté l'ALSH le mercredi,
- 210 enfants différents ont fréquenté l'ALSH extrascolaire.

### **Rapport d'activité micro-crèche**

- 18 enfants ont fréquenté la micro-crèche : 15 en accueil régulier et 3 en accueil occasionnel,
- 14 850 heures facturées avec un taux d'occupation moyen de 60%.

### **Rapport d'activité RPE (ex RAM)**

- 70 assistantes maternelles agréées,
- 49 ont fréquenté le RPE, soit 70%,
- 110 parents différents ont bénéficié des services du RPE : recherche d'assistants maternels, renseignements sur les contrats, ...
- 66 temps de jeux organisés en itinérance sur 3 communes : Chamblay, Mouchard et La Loye,
- Des séances Bébés Lecteurs en partenariat avec les médiathèques.

### **Rapport d'activité LAEP**

- Ouvert en septembre 2020 dans les locaux de la Communauté de communes,
- 21 familles différentes et 25 enfants ont fréquenté le LAEP depuis son ouverture.

### **Rapport d'activité secteur jeunes**

Un programme maintenu pendant les vacances (exceptées celles du printemps).

Des actions au collège tous les lundis et vendredis en partenariat avec les médiathèques.

3 soirées ados organisées dans les médiathèques sur les 5 prévues.

1 conférence autour de la sensibilisation aux addictions avec le CSAPA de Dole.

81 jeunes de 11 à 18 ans ont participé aux activités vacances dont 44 jeunes différents et 6 nouveaux.

13 journées d'activités pendant les vacances sur l'année.

### **Budget 2022**

1 362 341€ sont inscrits en dépenses et 699 446€ en recettes.

**Fiche 601 ALSH extrascolaire** : Reprise des sorties culturelles et sportives durant les petites vacances. Défraiement des déplacements des agents d'animation : divers déplacements inter-sites, réunions d'équipes, formations...

**Fiche 602 ALSH périscolaires** : Thématique commune à l'ensemble des accueils de loisirs périscolaires : « les friandises ». Pour clôturer le projet, un spectacle « le gardien des bonbons » offert à l'ensemble des enfants ayant participé au projet, sera présenté le vendredi 24 juin à 17h00 à la salle des fêtes de Mont-sous-Vaudrey. Les réalisations feront l'objet d'une exposition aux abords de la Communauté de communes durant le mois de juin 2022.

Plan de formation élargi pour les agents d'animation :

- BAFA et BAFD, séances d'analyses de la pratique professionnelle, formation sur l'estime de soi, plan de formation autour du handicap et de l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Défraiement des déplacements des agents d'animation : déplacements inter-sites, réunions d'équipes, formations...

**Fiche 604 Relais Petite Enfance** : Poursuite du travail autour de l'éveil culturel et artistique avec l'intervention d'un professionnel (yoga, éveil musical, arts plastiques, ...).

Organiser des temps de professionnalisation des assistants maternels : mise en place de conférence, travail en partenariat avec France Services, soirée d'échanges, séances d'analyse des pratiques professionnelles (APP).

Promouvoir le service grâce au développement des outils de communication (magazine du RPE, lettre d'informations, flyers, ...).

**Fiche 605 Micro-crèche** : La demande est en hausse, et a nécessité la mise en place d'une commission d'attribution des places.

Poursuite du travail autour de l'éveil culturel et artistique avec l'intervention de professionnel (yoga, éveil musical, arts plastiques...) et soirée thématique en direction de l'équipe.

Proposer des temps de rencontre avec les familles : réunions thématiques et fêtes à l'occasion de l'été et de Noël.

Poursuite du plan de formation individuel et collectif de l'équipe.

**Fiche 607 secteur jeunes** : Poursuite des actions de sensibilisation autour de différents sujets (accès à la pornographie, l'impact que renvoient les médias sur le corps) via des conférences ou ateliers en extérieur ou au collège.

Relancer la fréquentation des jeunes pendant les vacances pour faire suite à l'après-crise sanitaire.

Créer des activités passerelles avec l'enfance pendant les vacances.

Les référents Jeunesse vont se réunir en mai afin de proposer de nouvelles activités.

## Délibérations

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

### Fiches 601, 602, 604, 605, 606 et 607 :

Autorise le Président à signer avec la CAF les conventions et avenants de prestation de service et tout autre document en lien avec les aides accordées au fonctionnement et à l'investissement des ALSH, du RPE, de la micro-crèche, du LAEP et du secteur jeunes, ainsi que les demandes de subventions dans le cadre des appels à projets « Fonds Publics et Territoires » (FPT).

Autorise le Président à solliciter les subventions complémentaires et signer les conventions qui s'y rattachent.

### Fiches 601, 602 et 606 :

Autorise le Président à signer les plans de formation et les conventions liées à celles-ci.

**Fiches 601 et 602 : extrascolaire et périscolaire**

Autorise le Président à signer les conventions de mises à disposition de personnel communal ou intercommunal, et permettre le remboursement des charges.

Autorise le Président à signer les conventions pour les MAD locaux.

**Fiche 604 : Relais Petite Enfance**

Autorise le Président à solliciter les subventions mobilisables sur ce dossier.

Autorise le Président à signer des conventions avec un établissement d'accueil des personnes âgées.

Autorise le Président à signer tout engagement (contrats, conventions...) dans le but de favoriser la professionnalisation des assistantes maternelles (intervenants pour conférences, animations, formations, fêtes...).

**Fiche 605 : Micro-crèche**

Autorise le Président à signer tout engagement (contrats, conventions...) dans le but de faire vivre le projet pédagogique de la micro-crèche (intervenants, animations, formations, fêtes...).

**Fiche 607 : Adolescents**

Autorise le Président à signer une convention d'objectifs avec le collège de Mont-sous-Vaudrey.

**5.6. Services à la population et mobilités****Rapport d'activité services à la population**

Fréquentation fortement en baisse de l'Espace France Services depuis le début de la crise de la Covid :

- 76% des demandes viennent d'habitants du Val d'Amour, 20% du Jura et 4% hors Jura,
- 285 permanences organisées dont 141 de Soliha dans le cadre de l'OPAH, 67 de Tempo et 61 de la maison départementale des solidarités.

**Rapport d'activités mobilités**

Ouverture de la voie Grévy au public en novembre, travaux en cours de finalisation.

5,5 km aménagés sur les communes de Souvans et Bans qui permettent de relier Dole (Avenue Eisenhower) à Mont-sous-Vaudrey (près de 19,5 km en site propre.

Budget global de 600 000€.

**Budget 2022**

691 750€ sont inscrits en dépenses et 561 255€ en recettes.

**Fiche 210 Services à la population et mobilités** : Recrutement d'un agent pour la reprise de l'Espace France Services (dans le cadre du plan de relance).

Travaux pour la gare de Mouchard (PEM + buffet).

Solde de la participation pour la réalisation de la voie des Salines.



**Fiche 210 Voie Grévy** : Solde des travaux de la voie Grévy. Une réflexion sera conduite pour la signalétique.

La police relève de la police du maire. Il est proposé de demander à la gendarmerie d'être vigilante et d'intervenir plus souvent.

### **Délibération**

**Fiche 210 Services à la population et mobilités :**

Autorise le Président à signer une convention d'objectifs et de moyens avec AGATE Paysages pour l'Espace France Services du Val d'Amour.

## **5.7. Eau assainissement**

### **Rapport d'activité**

- 1 560 ml de réseau d'eau potable remplacés sur les communes de Chissey sur Loue, La Vieille Loye et Mont sous Vaudrey,
- 293 ml de réseaux d'assainissement remplacés sur la commune de La Vieille Loye,
- Démarrage de la construction du nouveau château d'eau de Vaudrey.

### **Budget 2022**

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 2 050 000€ et 6 400 000€ en investissement.

En 2022, construction de la nouvelle station d'épuration à Montbarrey et des réseaux de transfert pour un budget global de 4 571 000€. Subventions attendues à hauteur de 70%.

Travaux d'eau potable sur les communes d'Augerans, Belmont, La Loye, La Vieille Loye, Montbarrey, Port Lesney et Vaudrey. Budget : 764 000€. Subventions : 68%.

Travaux d'assainissement sur les communes de La Vieille Loye, Montbarrey, Mont sous Vaudrey, Port Lesney et Vaudrey. Budget : 714 000€. Subventions : 56%.

Les actualisations des marchés vont probablement nous conduire à reporter certains investissements afin de ne pas alourdir la redevance.

Le château d'eau de Vaudrey est mis en eau afin de vérifier son étanchéité.

## **5.8. Développement touristique et soutien aux acteurs du tourisme**

### **Rapport d'activité**

Promotion du territoire dans le magazine Jura édité par le Comité Départemental du Tourisme et dans le guide du Petit futé.

Journée de la randonnée organisée le 4 juillet à Villers Farlay.

Journée « Rencontres et patrimoines » organisée en juillet chaque année.

Explor'games® :

- 1 611 joueurs,

- 345 groupes de 2 à 5 joueurs,
- 6 224€ de recettes,
- 201 visiteurs par semaine.

### **Budget 2022**

250 057€ en dépenses et 158 440€ en recettes.

**Fiche 204 Promotion et animation touristique :** Création de 2 nouveaux explor'games®.

**Fiche 205 Préservation du patrimoine :** Réalisation de travaux au port au bois de Montbarrey.

Subvention pour la réalisation du livre Méta Jura sur le château de Vaulgrenant.

**Fiche 207 Sentiers de randonnée :** Réalisation du sentier pédagogique de la zone humide de Chissey sur Loue.

Installation de tables de pique-nique sur les sentiers.

### **Délibérations**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

**Fiche 204 Promotion et animation touristique :**

Valide l'adhésion de la CCVA au CDT du Jura et autorise le Vice-président à signer les actes à intervenir.

Autorise le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de tourisme Loue Lison.

**Fiche 205 Préservation du patrimoine :**

Autorise les attributions de subventions : Radeliers de la Loue, Croqueurs de pommes, Amis de Vaulgrenant, Vignerons du Haut Val d'Amour, les Villages de la forêt de Chaux.

Autorise la subvention à la création du livre Méta Jura sur le château de Vaulgrenant.

**Fiche 207 Sentiers de randonnée :**

Valide l'adhésion à l'association « Chemins clunisien Franche-Comté Bourgogne ».

La percée du vin jaune a été une belle manifestation que les viticulteurs ont appréciée.

La journée de la randonnée aura lieu le 4 juillet 2022 à Souvans.

## **5.9. Patrimoine communautaire et logement**

### **Rapport d'activité patrimoine**

Vente du bâtiment les Vignes à Cramans à la société Hironwoods locataire du bien.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021 , ouverture du groupe scolaire à Chamblay :

- 205 enfants,
- 10 enseignantes,
- 9 animateurs et animatrices périscolaire,
- 4 ATSEM,
- 2 agents d'entretien.

Une consultation pour renouveler le marché relatif aux contrôles périodiques va être lancée.

### **Rapport d'activité logement : OPAH**

- 22 propriétaires occupants pour des économies d'énergie,
- 19 propriétaires occupants pour de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées,
- 1 logement insalubre,
- 6 logements bailleurs.

Il sera peut être envisagé de solliciter une année supplémentaire en fonction du niveau des demandes.

### **Budget 2022**

679 162€ en dépenses et 893 236€ en recettes.

**Fiche 403 OPAH** : Poursuite de l'OPAH dans un premier temps jusque fin septembre.

## **5.10. Ordures ménagères**

### **Rapport d'activité**

3 385 factures ont été émises aux propriétaires occupants, et 417 aux bailleurs. Plus de 400 modifications ont été apportées.

728 450€ de redevance facturée en 2021.

6,68% d'impayés sur 2021 (recouvrement toujours en cours).

### **Budget 2022**

Le budget est équilibré en charges et en recettes à 743 000€.

Organisation de la collecte des déchets fermentescibles (ménagers). Etude du SICTOM de Dole en cours.

Poursuite du travail sur les usagers « non facturés ».

## **5.11. Environnement**

### **Rapport d'activité**

Fin des travaux de restauration de la zone humide de Chissey sur Loue.

Poursuite des actions d'entretien.  
Création d'un sentier pédagogique avec l'inscription du sentier au PDIPR.

### **Budget 2022**

158 056€ en dépenses et 15 400€ en recettes.

**Fiche 701 GEMAPI** : Adhésion au SMDL.

Remboursement d'une subvention agence de l'eau suite au transfert du projet de zone pilote au SMDL.

AU niveau du Pays, un projet de territorial de gestion de l'eau (PTGE) est à l'étude et sera confié au SMDL.

**Fiche 704 Zones humides** : Acquisition de parcelles de zones humides sur la zone humide de la morte des Fontaines.

### **Délibération**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

Autorise le Président à signer une convention avec la FREDON pour la lutte contre l'ambrosie en 2022.

## **5.12. Vote des budgets**

Le **budget principal** est en suréquilibre en fonctionnement de 300 000€. 9 435 000€ sont prévus en dépenses et 9 735 000€ en recettes dont 7 010 000€ en fonctionnement 2 425 000€ en investissement est adopté à l'unanimité.

Le budget **ordures ménagères** est équilibré en dépenses et recettes à 743 000€, est adopté à l'unanimité.

Le budget **Zones d'activités économiques** est équilibré en dépenses et recettes à hauteur de 670 745€ dont 63 945€ en fonctionnement 606 800€ en investissement est adopté à l'unanimité.

Le budget **Eau potable assainissement** est équilibré en dépenses et recettes à hauteur de 8 450 000€ est adopté à l'unanimité.

## **6. Rapport d'activité 2021**

Dans le but d'améliorer le débat démocratique en ce qui concerne les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales un article L. 511-39 qui stipule :

*« Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse, chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du Compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'Etablissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire ou le Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune et l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus.*

*Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.*

*Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil municipal de l'activité de l'Etablissement de Coopération Intercommunale. »*

Afin de répondre à cette obligation, le rapport d'activité 2021 de la Communauté de communes du Val d'Amour vous sera transmis de façon dématérialisée, et remis sur table lors du Conseil communautaire. Il établit un bilan des actions menées tout au long de l'année par la collectivité.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

## **7. Constitution d'une provision comptable pour créances risquant d'être compromises**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire. Son champ d'application est précisé par l'article R. 2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances risquant d'être compromises.

Ce principe s'applique à toutes les collectivités sans seuil de population.

Celles-ci ont ainsi l'obligation de prévoir des provisions par délibération et procéder à leur mandatement à hauteur de 15% des créances risquant d'être compromises.

Chaque année, le montant des provisions pour créances risquant d'être compromises sera ajusté, soit par constitution de provisions supplémentaires, en cas de détérioration de celles-ci, soit par reprise de ces provisions en cas de diminution du montant de ces créances.

La méthode annuelle de calcul des créances repose sur le solde des comptes 4116, 4126, 4156, 4161, 4626, 46726, représentant les créances douteuses dues à la collectivité et figurant à la balance d'entrée de l'exercice considéré de la collectivité. Au total cumulé de ces soldes comptables sera affecté le taux de 15%.

Après ouverture des crédits nécessaires à la comptabilisation de ces provisions, celles-ci feront l'objet d'un mandatement article 6817, chapitre 68 « Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants » en cas de constatation de provision initiale ou complémentaire, ou d'un titre de recette, article 7817, chapitre 78 « Reprises sur provisions pour dépréciations des actifs circulants », en cas de reprise sur provision, ceci sur présentation d'un décompte justifiant du montant des provisions.

Considérant le risque associé aux créances risquant d'être irrécouvrables, sur proposition du comptable public,

A l'unanimité, le Conseil communautaire, décide d'inscrire chaque année au budget, en dépenses ou en recettes, les crédits nécessaires à la comptabilisation de ces provisions.

## **8. Modification du tableau des emplois budgétaires**

### **I) Service culture jeunesse**

Un agent de la médiathèque a réussi le concours d'Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques (filière culturelle, catégorie B). Il figure sur la liste d'aptitude correspondante à compter du 16 décembre 2021 et a été nommé sur son poste à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le tableau des emplois budgétaires doit donc être mis à jour afin de prendre en compte le nouveau grade de l'agent.

### **II) Service aménagement du territoire**

Dans le cadre du Plan de Relance, l'Etat a créé des postes de VTA (Volontaire Territorial en Administration). Pour mémoire, il s'agit de mettre en relation les collectivités et de jeunes diplômés titulaires à minima d'un bac +2 et ce type de poste ouvre droit à une aide financière forfaitaire de 15 000€.

La Communauté de communes a déjà ouvert un poste de VTA et doit en créer un second pour le recrutement de l'agent chargé du tourisme et des mobilités.

Il est donc proposé d'ouvrir ce poste pour 18 mois à temps plein (poste non-permanent).

### **III) Service administration générale**

Un agent du pôle ressources humaines a réussi le concours de rédacteur (filiale administrative, catégorie B). Il figure sur la liste d'aptitude correspondante prenant effet le 22 février 2022.

Il est proposé de nommer l'agent sur son poste au 1<sup>er</sup> mars 2022 et mettre à jour le tableau des emplois budgétaires afin de prendre en compte le nouveau grade de l'agent.

Le Centre de gestion du Jura a validé la proposition de promotion au grade de rédacteur de l'agent chargé de l'encadrement du pôle ressources humaines. Cet agent figure sur la liste d'aptitude correspondante prenant effet au 11 mars 2022.

Sa nomination est proposée au 1<sup>er</sup> avril 2022 et le tableau des emplois budgétaires devra être mise à jour pour prendre en compte le nouveau grade de l'agent.

Ces modifications entraînent donc une ouverture de poste et fait varier les effectifs de la Communauté de communes de 126 à 127 agents.

A l'unanimité, le Conseil communautaire valide les modifications du tableau des emplois budgétaires.

## 9. Modification du règlement de service des ordures ménagères

Ce règlement fixe les conditions de collecte et de facturation des ordures ménagères.

Par délibération du 19 décembre 2019, le Conseil communautaire a validé sa dernière version.

Les référents communaux aux ordures ménagères réunis le 15 février dernier ont proposé de modifier le règlement sur plusieurs points :

- La facturation des personnes qui partent en maison de retraite ou de repos.  
Actuellement, seule une maison déclarée vide de meubles aux impôts est exonérée de redevance. Une personne seule est facturée 108€, quand elle part en maison de retraite ou de repos sa maison est considérée comme une résidence secondaire et facturée 167€.  
⇒ Proposition d'ajouter : Les personnes placées en maison de retraite ou de repos pour plus de 6 mois sont exonérées de redevance sur justificatif du lieu d'accueil.
- La facturation des enfants en garde alternée.

Actuellement, les parents doivent « se répartir » les enfants, sinon ils sont facturés sur les deux foyers.

⇒ Proposition d'ajouter : Les enfants en garde alternée sont soit rattachés au foyer d'un parent sur fourniture d'une attestation signée des deux parents, soit rattachés à chacun des 2 foyers pour 6 mois sur fourniture d'un jugement de divorce ou d'une attestation de garde alternée.

- La gestion des départs et arrivées.

Le règlement prévoit que « tout mois entamé est dû ». Le logiciel de facturation permet de facturer de date à date.

⇒ Proposition de remplacer les mentions : « tout mois entamé est dû » et « facturation au 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit » par « la facturation est effectuée du jour d'arrivée au jour de départ ».

- La mise à jour du règlement.

⇒ Proposition de préciser que le paiement de la redevance peut se faire à la Trésorerie de Poligny (en remplacement de Mont sous Vaudrey) et chez les buralistes partenaires de la DGFIP.

⇒ Proposition d'ajouter dans la liste des pièces à fournir : actes de naissance et de décès.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide ces modifications au règlement du service des ordures ménagères.

**La séance est levée à 20H45**

**Etienne Rougeaux**

**Président**